



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

CHSCT CENTRAL DES PREFECTURES

05 FEVRIER 2013

Ce premier CHSCT de 2013 marquait également le renouvellement du secrétariat permanent de l'instance. C'est notre camarade Jean DAIX, membre titulaire FO, secrétaire de la section de la Manche qui a été élu.

Les organisations syndicales s'entendent à tirer la sonnette d'alarme sur la souffrance des agents des préfectures et sous-préfectures, qui vivent des situations de plus en plus difficiles sur le plan professionnel. La souffrance au travail, les agents la ramènent chez eux !

Le cas de la préfecture de ROUEN est notamment cité car l'administration en local semble manifester peu d'intérêt aux préconisations du CHSCT. Le DRH répond favorablement à la prise en compte du rapport d'audit qui a été conduit dans ce département et va intervenir auprès du Préfet.

Bilan des travaux 2012 et prévision 2013

Bilan 2012

- 33,6 M€ ont permis de mener à bien les opérations d'investissement immobilier.
- poursuite du chantier AGDREF 2 (biométrie sur titres étrangers) dont le déploiement s'achèvera fin 2013,
- 258 opérations sur 83 départements et collectivités ultra-marines avec notamment le gros chantier de mise en sécurité du Palais dit « Historique » et transfert du personnel sur le bâtiment Félix Eboué, en Guadeloupe.

Prévisions 2013

Le Programme National d'Equipeement n'a pas encore été arbitré par le Secrétaire Général.

2013 donnera la priorité aux chantiers déjà en cours, et les opérations seront classées par ordre de priorité d'urgence incluant notamment des travaux de mise en sécurité électrique, incendie, ou plus simplement mise en sécurité du site. Pour ce qui concerne l'amélioration « accueil du public » et « accueil du public étranger », les travaux sont évalués sur une triennale, soit environ 6 M€/an. Une dotation complémentaire est attendue pour le développement d'AGDREF (3 M€).

Des opérations d'envergure sont déjà validées : restructuration du site de St Sébastien à Marseille d'un montant de 16 M€ (accueil des étrangers), remise à niveau de la préfecture de région à Rennes, relogement de la sous-préfecture de Reims, restructuration de l'accueil du public pour les sous-préfectures de Meaux, Anthony et Seine St Denis, restructuration de la sous-préfecture d'Argenteuil, livraison en fin d'année de deux bâtiments en Martinique.

Pour ce qui concerne la régionalisation des plateformes CHORUS, Force Ouvrière s'interroge sur la nécessité d'installer un service unique par préfecture de région, au risque de créer de nouveaux besoins immobiliers, et non pas dans une préfecture de département.

Pour l'administration ce sujet a largement été évoqué en CT et le parti a été pris de régionaliser pour une meilleure efficacité. C'est un programme court, sur deux années, 2014 et 2015, et qui répond à l'expression des besoins de la part des préfets et à l'expertise menée par la DEPAFI.

Santé et sécurité au travail

En 2012, deux ISST ont été recrutés : un ingénieur et un commandant de police, ce qui a permis d'assurer toutes les missions tels le conseil, les contrôles, et un accroissement de l'activité notamment en terme d'inspections : visites complètes d'un service ou encore identification de points de vigilance. Ces inspections thématiques seront poursuivies en 2013 et l'activité de conseil sera développée.

FO demande si l'évolution du nombre d'inspections entre 2011 et 2012 est liée au renfort des équipes. Il nous a été répondu, qu'effectivement le renfort des équipes permet un plus grand nombre d'inspections mais cela est dû aussi à la modification du rapport d'inspection qui a été simplifié.

L'organisation d'inspections thématiques est une démarche retenue pour tous les services du ministère de l'Intérieur, département par département. Elles ont permis de dégager deux points :

- la sécurité incendie qui mériterait d'être reprise (évacuation, consignes)
- les risques chimiques et électriques négligés.

Une réflexion est engagée sur le DUERMI, qu'il faut actualiser et enrichir tout en le simplifiant. Il faut se concentrer sur les risques professionnels et définir un plan d'action qui pourra être mis en œuvre immédiatement. Un nouvel outil est en cours d'expérimentation en zone de Défense Est.

Ce nouvel outil est conçu de telle manière qu'il ne rompra pas avec ce qui se fait déjà, ce sera un outil pratique et très lisible. A la demande de FO sur son déploiement, il nous est répondu que le groupe de travail sur ce nouveau logiciel est encore expérimental et la rédaction d'un mode d'emploi est en cours.

Pour ce qui concerne la mise à jour du document unique, FO attire l'attention de l'administration quant au comportement de certains membres de l'encadrement intermédiaire qui voient en l'arrivée des équipes une gêne pour l'organisation du travail.... Il faudrait donc les sensibiliser sur cette nécessité.

Mise en place d'un comité de pilotage relatif à la sécurité des préfetures

Les préfetures ont reçu un questionnaire en octobre 2012, sur les 83 qui ont répondu, 77 ont nommé un responsable sécurité-sûreté des bâtiments et 48 préfetures ont effectué leur auto-diagnostic. Des formations ont eu lieu pour ces nouveaux acteurs de la sécurité en 2012 pour les zones de défense de Paris, du Sud Ouest et du Nord. Le programme se poursuivra en 2013 pour les 4 zones restantes.

Etude de la proposition de la fiche de poste des agents chargés de prévention

La circulaire aux Préfets du 18 juin 2012 rappelle les missions et les moyens qui doivent être attribués aux assistants et conseillers de prévention. Elle est assortie d'une lettre de cadrage qui définit de manière précise les missions de ces préventeurs.

Sur demande des représentants du personnel, une fiche de poste a donc été élaborée pour garantir une certaine attractivité de la mission et pour que celle-ci soit prise en compte dans l'évolution professionnelle de l'agent. La lettre de mission précisera que le chargé de prévention doit pouvoir accéder à tous les locaux en particulier les résidences du corps préfectoral, ainsi qu'à tous les bureaux ce qui n'est pas toujours facilité par les chefs de service.

FO réclamait effectivement une fiche de poste, mais celle qui est présentée ne tient nullement compte de la revendication principale qui était de fixer le temps de décharge dévolu à la mission sécurité. Le problème n'est donc pas réglé puisque l'établissement de cette fiche relèvera de la volonté du préfet. FO rappelle que la mission de chargé de prévention constitue un vrai métier que l'administration se doit d'accompagner en dégageant suffisamment de temps.

De plus, sur les 15 compétences principales, 12 requièrent le niveau « maîtrise » notamment en rédaction, et quand on regarde le bilan qui nous a été fourni, on voit qu'une majorité des agents relèvent de la catégorie C. Toujours selon le bilan fourni, on s'aperçoit aussi que les assistants de prévention n'ont bénéficié en moyenne que de 1,8 jour de formation.

Pour l'administration, si elle ne peut qu'adhérer à ce constat d'échec décrit par les représentants du personnel, les objectifs doivent être appliqués avec les moyens dont on dispose. Le contexte n'est certes pas favorable, les effectifs se réduisent et les crédits sont tendus ! Mais la prévention doit rester un objectif majeur. Elle reconnaît que le cadre à fixer aux chefs de service doit être clair mais il s'agit là d'une appréciation très locale quant aux moyens à y consacrer.

La fiche de poste et la lettre de mission seront soumises au CHSCT central puis diffusées à l'ensemble des préfetures.

Médecine de prévention :

Le plan d'action pour 2013 est en cours de validation. Huit départements sont toujours dépourvus de médecin, mais nous avons des signes d'espoir pour l'Ain et l'Ariège. Il est également apparu la nécessité de renforcer le département des Yvelines et de créer un groupe de travail « risques chimiques ».

Pour les représentants du personnel, la périodicité de 5 ans pour voir un médecin de prévention est trop longue et en contradiction totale avec le repérage des syndromes dépressifs, car difficile de détecter et d'accompagner les agents en détresse. Si le docteur Foullon admet que cela est nettement insuffisant, il faut donc insister sur une meilleure information des agents en local qui peuvent demander une visite médicale tous les ans, et d'organiser une vigilance entre les uns et les autres pour donner l'alerte en cas de difficultés d'un collègue.

FO demande à ce que les collègues quittant leur poste de travail en état de crise de nerfs reconnue par un médecin, soient pris en charge « accident du travail » car l'agent n'a pas à supporter le coût de la consultation et le jour de carence. D'après le docteur Foullon, cela est difficile techniquement car il faut que l'état de l'agent soit reconnu imputable au service, et c'est la commission de réforme qui est compétente.

Pour ce qui concerne les RPS, dépressions et suicides :

Le suicide est une cause de mortalité évitable et c'est un problème de santé publique : en préfecture de police on a procédé au repérage des syndromes dépressifs et leur traitement en adressant un questionnaire aux personnels : sur 1 100 questionnaires rendus 5 % de dépressions majeures ont été détectées, 15 % de dépressions mineures et 60 % des sondés étaient satisfaits de leurs conditions de travail. Lorsqu'un suicide a malheureusement lieu, il est impératif d'accompagner les agents du service de l'agent suicidé.

A l'instar de ce qui c'est fait dans le périmètre police, les représentants du personnel insistent sur la nécessité de créer un questionnaire qui émanerait du ministère de l'intérieur. Tant qu'il n'existera pas, la hiérarchie ne se sentira pas obligée de respecter les préconisations des médecins de prévention en matière de RPS. Ils demandent que soient établis des critères de reconnaissance de l'imputabilité au service. Le DRH examinera cette demande qui sera discutée au prochain CHSCT.

Mise en œuvre du bilan RPS

FO constate que le bilan est plus complet et plus qualitatif que le premier, sur la base des remontées des préfetures et d'entretiens réalisés. L'idée était de mettre en évidence les bonnes pratiques de toutes les préfetures en vue d'une échéance. Par contre, la synthèse de la DGAFP, élaborée à partir d'éléments fournis en interministériel est plus difficilement exploitable.

FO demande un bilan de la progression des congés maladie sur une période de 3 ans afin de mieux détecter les incidences de la RGPP et de la REATE sur les agents.

FO pense qu'il y a une volonté de travestir la réalité car on a l'impression que tout a été fait en ce sens (exemple, la mise en place de groupes de travail, l'identification des risques, leur classification, ...). FO demande que la DGAFP soit avisée de ces problèmes de subtilité. De plus, sur de nombreux sujets, cette synthèse concerne non seulement les personnels de préfectures et sous-préfectures, mais aussi les personnels de police et de gendarmerie sur lesquels le CHSCT n'a pas compétence.

Communication sur la politique en faveur des personnes handicapées

Nous arrivons à la fin d'un cycle triennal de la convention qui arrive à échéance. Elle sera prochainement reconduite. Le constat est fait d'une politique volontariste et dynamique en faveur de l'emploi de personnes handicapées en regard du taux de 5,94 % de taux d'emplois, l'objectif étant de 6 %. Par contre, on peut regretter que la contrainte liée à leur handicap ne facilite pas leur mobilité professionnelle.

Bilan des actions conduites en 2012 :

- crédits consacrés à la politique du handicap du Ministère de l'Intérieur (Secrétariat général + Police nationale) = 1,4 M €

Deux tiers des crédits délégués ont servi à :

- l'aide à la vie quotidienne : prise en charge du transport domicile/travail par exemple, auxiliaire de vie
- aménagement du poste du travail (26 %)
- travaux légers d'accessibilité (6 %)
- actions de communication et de formation (3 %)

Pour les organisations syndicales, il est impensable de faire de la sécurisation de locaux sans prendre en compte l'accès aux personnels handicapés. Or, dans la réalité, on n'en tient pas toujours compte et cela génère une réelle souffrance chez les agents handicapés. FO rappelle que si les organisations syndicales ne sont pas conviées aux réunions des comités de sécurité, il serait par contre intéressant et utile d'y convier le correspondant handicap ce qui permettrait d'éviter certains écueils.

Questions diverses

Suite au départ du secrétaire permanent du comité, l'administration met fin à la réunion en précisant que les deux thèmes qui devaient être abordés sur la communication du rapport d'activité du service social pour 2011 et la communication du rapport d'audit des préfectures conduits par l'IGA seront représentés lors de d'un prochain CHSCT

